



République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE MELSHEIM

93 rue de l'École – 67270
Téléphone : 03.88.91.52.62 - Email : mairie.melsheim@payszorn.com

Conseillers élus : 14

Présents : 10

Date de convocation :
19/09/2024

Compte-rendu affiché
Le 26/09/2024

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2024

Sous la présidence de M. MEHL Raphaël, Maire

Membres présents : KREMMELE Nicolas - WENDLING Yannick, Adjoints
ERTZ Elodie - LAPP Kathy – HAMMANN Marie
RICHERT Edith - SOULIER Evelyne
VAUTRIN Nicolas - VAUTRIN Thierry

Membre absent excusé : MORIN Frank - SCHAAL Pierre-Yves

Membres absents non excusés : BELTRAMI Virginie - STAATH Jean-Baptiste

Secrétaire de séance : RICHERT Edith

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
3. Remboursement factures payées par le Maire
4. Contrats de travail des employés communaux
5. Situation d'un membre du Conseil Municipal
6. Rénovation Salle des Fêtes / Stand de tir - présentation nouveaux plans / visuels
7. Divers/infos

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Edith RICHERT a été désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

3. Remboursement de factures payées par le maire

Le Maire indique qu'il a payé 2 factures sur ses frais personnels :

- Facture de recharge de la carte carburant de la commune auprès du supermarché Match d'Hochfelden, payée le 31/08/2024 d'un montant de 288,25 €.
- Facture d'achat d'un téléphone fixe pour le secrétariat de mairie chez Darty Lampertheim, payée le 02/09/2024 d'un montant de 39,99 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Approuve le remboursement de ces 2 factures.

4. Contrats de travail des employés communaux

Le maire indique que les contrats de travail des deux employés communaux Jeremy FISCHER et Eliette FISCHER (CDD d'un an, 5h/semaine chacun) est arrivé à terme le 31/08/2024.

Le maire indique qu'il leur a été proposé de renouveler ce CDD d'un an, mais qu'après discussion avec les employés communaux, un nouveau CDD de 2 mois uniquement serait remis en place, dans les mêmes termes que le précédent (heures et rémunération) allant donc du 1^{er} septembre 2024 au 31 octobre 2024.

Il convient également de délibérer sur le paiement des heures complémentaires effectuées par Jeremy FISCHER correspondant à 61.92 heures, justifiées par la compensation de l'absence d'Eliette FISCHER étant en arrêt de travail prolongé.

Le maire propose enfin la création d'un nouveau poste d'employé communal, CDD de 6 mois à hauteur de 10h semaine, même grade que le contrat actuel, a effet du 1^{er} novembre 2024.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve :

- Le renouvellement du CDD 5h/semaine pour Eliette FISCHER et Jeremy FISCHER du 01^{er} septembre 2024 au 31 octobre 2024
- Le paiement des 61.92 heures complémentaires effectuées par Jeremy FISCHER
- La création du poste d'employé communal sous forme de CDD de 6 mois, 10h/semaine, à compter du 1^{er} novembre 2024. Celle-ci fera l'objet d'une publication sur le site des offres d'emploi des collectivités territoriales dans les meilleurs délais.

5. Situation d'un membre du Conseil Municipal

Le maire indique que suite à la réception d'un courrier d'observation du sous-préfet de l'arrondissement de Saverne le 29 juillet 2024 rappelant :

- Qu'en l'application de l'article L 2541-10 du code général des collectivités territoriales : « *Tout membre du conseil municipal qui, sans excuse, a manqué 5 séances consécutives, cesse d'être membre du conseil municipal* ».
- Qu'en l'occurrence et concernant Madame Virginie BELTRAMI sont comptabilisées 12 absences consécutives non excusées
- Qu'est constatée en début de séance du conseil municipal de ce jour l'absence de Madame Virginie BELTRAMI

Le maire prononce l'exclusion du Conseil Municipal de Melsheim de Madame Virginie BELTRAMI en application de l'article L 2541-10 du code général des collectivités territoriales. Notification lui sera faite par courrier recommandé avec AR.

6. Rénovation de la salle des fêtes et du stand de tir

Dans le cadre du projet de rénovation de la salle des fêtes et du stand de tir, le 1^{er} adjoint présente les 1ers visuels produits par l'architecte ci-dessous. De l'avis global des membres présents, ces visuels donnent satisfaction, les différents sujets techniques devant être abordés plus tard lorsque le projet sera plus abouti.

Un rendez-vous prochain sera organisé avec la société de tir pour présentation également.

Le planning reste pour le moment inchangé avec un début des travaux prévu courant du 1^{er} trimestre 2025.



7. Points divers

- Vente du terrain communal

Le maire indique que des discussions sont en cours avec 2 agents immobiliers concernant la vente du terrain communal situé à l'angle du chemin de Wilwisheim et de la rue principale. Pour le moment pas d'offres reçues répondant au prix souhaité. Cette vente n'est cependant pas urgente.

- Organisation plantation fleurs / nouveau gravier au cimetière : prévu le samedi 26 octobre matin

- Commémorations de l'armistice du 11 novembre 1918 : cérémonie organisée le lundi 11 novembre 2024 à 11h devant le monument aux morts, suivi d'un vin d'honneur. Des discussions sont en cours avec le Souvenir Français et les Pompiers de Wilwisheim pour la présence de certains de leurs membres.

- Absence prochaine de la secrétaire de mairie : le maire indique que la secrétaire de mairie sera absente pour raison médicale à partir du 17 octobre 2024 et pour une durée de plusieurs mois. Les modalités d'organisation liées sont en cours de mise en place.

- SDEA : partage des rapports annuels eau/assainissement/GEMAPI

Séance close à 21 h 45.

Le Maire

Raphaël MEHL